



Conseil de la Ville

Règlement RV-2008-08-15 modifiant le Règlement numéro 520 concernant le zonage de l'ex-Ville de Saint-Rédempteur

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. **Plan de zonage**

Le plan de zonage annexé au Règlement numéro 520 concernant le zonage de l'ex-Ville de Saint-Rédempteur est modifié par l'agrandissement des zones H-312 et H-407 à même une partie de la zone P-401, le tout tel qu'illustré sur le plan joint en annexe A.

Adopté le 1^{er} décembre 2008

(signé) Danielle Roy Marinelli

Danielle Roy Marinelli, mairesse

(signé) Danielle Bilodeau

Danielle Bilodeau, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 6 JANVIER 2009

